

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 octobre 2019

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>Catherine Benoit – 19, rue Pierre-Paul Demaray</u></b> Est-il possible de revoir la réglementation afin de permettre les aménagements en façade des propriétés permettant de laisser pousser des végétaux non nuisibles (indigènes, mellifères, médicinaux ou autres) et que ces terrains ne soient pas traités de la même façon que ceux laissés à l'abandon ?</p>	<p>Le projet pilote de gestion différenciée de la végétation qui est initié pour l'année 2020 par la ville prévoyait en deuxième phase un volet visant les façades des propriétés. Cette deuxième phase devait être mise en branle ce printemps par différentes stratégies de communication et la mise en place d'expérience pilote en collaboration avec des citoyens inspirés du programme de reconnaissance – Mon jardin pour la vie du Jardin botanique de Montréal.</p> <p>Dans les circonstances actuelles, la ville a choisi de reporter à l'année prochaine l'expérimentation citoyenne puisqu'il n'a pas été possible de tenir des séances d'information et un programme d'accompagnement adéquat.</p> <p>Vous êtes invitée à demeurer à l'affût et à vous inscrire l'année prochaine pour la deuxième phase du projet pilote qui visera certaines propriétés privées participantes.</p>		Clos
<p><b><u>M. Guy Florent</u></b> Comment se fait-il que l'enrochement dans la rivière du côté d'Iberville est encore là en plus de 2 barges ?</p>	<p>L'aménagement de la jetée en empierrement qui a été mise en place en 2017 servait à l'entrepreneur pour le débarquement et le transport de matériaux qui étaient, par la suite, transportés par barge, grue ou autre car la structure n'était pas accessible par le sol. Après l'hiver qui vient, l'entrepreneur doit retourner effectuer certains travaux sous le pont et la jetée pourrait lui servir d'accès à des équipements. Cette jetée devrait être retirée au plus tard à l'automne 2020.</p>		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b>Mme Johanne Lanthier – Ch. Des Patriotes</b>  Pouvons-nous compter sur l'appui de la Ville pour déposer une résolution à la prochaine assemblée afin que le chemin des Patriotes Est soit desservi par le service d'égouts et d'aqueduc ?</p>	<p>Nous vous invitons à déposer votre projet de résolution afin que tous les élus puissent en prendre connaissance et que nous l'inscrivions à l'ordre du jour de notre prochaine séance plénière.</p>		Clos
<p><b>M. Normand Faucher – 21 rue Lebel</b>  Pourquoi continue-t-on d'injecter des centaines de milliers de dollars dans l'aéroport malgré les déficits?</p> <p>Quelle est l'augmentation de tâches de l'Association des pilotes qui a justifié une augmentation de 2 800 \$/mois à 6 000\$/mois ainsi qu'un chevauchement de contrat de janv. 2019 à avril 2019 puisque l'ancien contrat se terminait en avril 2019 et que le nouveau a débuté en janv. 2019 ?</p> <p>Pourquoi la Ville n'a pas été en appel d'offre puisque le contrat était en haut de 100 000\$ ?</p> <p>Quel est le montant cumulatif des options des hangars que la Ville devra racheter à l'échéance des baux à la juste valeur marchande ?</p> <p>Pourquoi permettre un événement national de pilotes à Saint-Jean-sur-Richelieu en juin prochain qui va attirer 150 avions ?</p> <p>Pourquoi l'étude d'Abscisse de 2017 pour trouver des pistes pour le développement de l'aéroport est reléguée à la filière 13 ?</p>	<p>Le conseil est présentement en réflexion pour voir ce que nous allons faire avec cet aéroport et nous devrions statuer sur son développement futur au cours de la prochaine année.</p> <p>Dans la première entente, la base financière était de 34 500\$ et le travail était exécuté par de la main-d'œuvre non qualifié et qui pouvait comporter des risques pour la sécurité. Pour cette raison, l'entente a été modifiée avant son échéance. A ce moment-là, la base financière a été majorée à 103 945 \$ mais comporte plusieurs nouvelles exigences requises par Transports Canada.</p> <p>La disposition prévue à la loi C-19 <i>Loi sur les cités et villes</i> ne s'applique pas tenant compte que l'Association des Pilotes et des Propriétaires de Hangar de Saint-Jean-sur-Richelieu est un organisme sans but lucratif.</p> <p>L'information sera vérifiée.</p> <p>La Ville n'a aucune autorisation à donner pour la tenue d'activités aériennes.</p> <p>Elle n'a pas été reléguée aux oubliettes, la Ville a même fait cette année une nouvelle étude sur le bruit qui est utilisée en prévision de mettre en place des mesures d'atténuation pour le bruit.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Actif</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p>

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>M. Raymond McElligott – 12, rue Germain</u></b>  Lors de la dernière assemblée, il a été dit que nous avons droit à une subvention pour la plantation des arbres jusqu'à un maximum de 2. En me présentant au Service de l'urbanisme, on m'a dit que ça n'existait pas. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?</p>	<p>L'information que nous vous avons transmise a été prise sur le site Internet de la Ville, mais celui-ci n'était pas à jour. C'est ce qui a entraîné cette confusion. Par contre, nous travaillons présentement pour remettre ce programme de subvention en place.</p>		Clos
<p><b><u>M. François Langelier – 185, rue Jacques-Cartier Nord</u></b>  Est-il possible de refaire les lignes pour la traverse piétonne de la Place du Marché ?</p>	<p>Oui, nous allons faire la demande aux travaux publics pour que ce soit fait.</p>		Clos